
Date de la convocation: 04 avril 2008.

Présidence: M. JOSSEAUME Roland, Maire.

Présents : MM. JOSSEAUME Roland, DULIN Denis, POUILLAIN Hervé, DUBOIS Michel, GUESNON Daniel, LEBEHOT François, LEPROVOST Claude, TESSIER Jean-Claude et M^{me} HERARD Christiane.

Absents (excusés) : M. CHALME Jean-Pierre et M^{me} LEMOINE Nathalie.

Secrétaire de séance : M^{me} HERARD Christiane.

• **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2007:**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2007, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées ;

1- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007;

2- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives;

-**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur de la Haye-Pesnel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007:**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DULIN Denis, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2007 dressé par M. JOSSEAUME Roland, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi:

- Section de Fonctionnement:

Dépenses: 60 789.46 €; **Recettes:** 77 641.95 €; **Excédent antérieur reporté:** 31 657.13 €; **Solde Excédentaire:** 48 509.62 €.

- Section d'Investissement:

Dépenses: 22 395.41 €; **Recettes:** 5 595.80 €; **Excédent antérieur reporté:** 456.00 €; **Solde Déficitaire :** - 16 343.61 €.

Résultat de clôture de l'ensemble:

Un excédent 32 166.01 €.

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de Fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007:**

L'excédent qui apparaît au Compte Administratif 2007 est de 48 509.62 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affecter ainsi:

- Section de Fonctionnement : Recettes:

Compte 002 : 32 166.01 €

(Excédent antérieur reporté Fonctionnement)

- Section d'Investissement: Recettes:

Article 1068: 16 343.61 €.

(Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 :**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes:

- 113 619 € en section de Fonctionnement.

- 29 676 € en section d'Investissement.

- **TAUX DES QUATRE TAXES POUR 2008 :**

Le conseil municipal décide d'augmenter les taux des quatre taxes de 1% pour 2008 :

TAXES	TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'Habitation	6.54	6 010 €
Taxe Foncière (sur les propriétés bâties)	10.63	6 697 €
Taxe Foncière (sur les propriétés non bâties)	16.89	11 316 €
Taxe Professionnelle	5.74	1 561 €

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour et an susdits.